



## Les écoliers élaborent une proposition de loi

**L'école élémentaire de Saint-Romain a été sélectionnée pour la 25e édition du Parlement des enfants qui a pour thème cette année l'alimentation durable et équilibrée.**

Opération organisée chaque année, depuis 1994, par l'Assemblée nationale, en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et, depuis 2012, avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (Aefe) et la Mission laïque française (MLF), le Parlement des enfants permet à des écoliers de rédiger une proposition de loi sur un thème bien précis, afin de leur donner une première approche des notions de citoyennetés, ainsi que du travail des élus parlementaires.

L'école élémentaire de Saint-Romain, qui fait regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec les établissements de La Rochepot et Baubigny, a été sélectionnée pour contribuer à l'édition 2021 du Parlement des enfants. Encadrés par leur enseignant Marius Clergeot, les quatorze élèves de CE2, CM1 et CM2 ont planché pendant plusieurs semaines sur la rédaction d'une proposition de loi relative au thème imposé cette année, l'alimentation durable et équilibrée. Ils souhaitent notamment la création de commissions qui s'occuperaient des menus et la désignation d'élèves délégués au sein de cantines scolaires.

### Des intervenants de premier choix

Pour enrichir leur réflexion, ils ont bénéficié des interventions de Didier Paris, député de la cinquième circonscription de Côte d'Or et membre de la commission des lois, ainsi que des maires des trois communes du RPI (Véronique Richer pour la Rochepot, Serge Grappin pour Saint-Romain et Rémy Morin pour Baubigny). Les écoliers ont également pu échanger avec Stéphane Pollin, directeur des services enfance à la communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud, ainsi qu'avec des ambassadeurs du tri de l'intercommunalité, une infirmière scolaire et des représentants de la Ligue contre le cancer... En pratique, les jeunes écoliers ont travaillé sur les comportements écoresponsables en interrogeant notamment des habitants du village.

### Un vote sur Internet

Entre le 8 et le 19 mars, une proposition de loi sera sélectionnée par académie. Puis, le 12 mai, un jury national composé de députés, de membres de l'Éducation nationale, de l'Aefe et de la MLF retiendra cinq propositions de loi. Elles seront mises en ligne sur le site Internet du Parlement des enfants afin que l'ensemble des classes participantes puissent en débattre. Jusqu'au 31 mai, via un vote électronique Chaque classe devra choisir, parmi les cinq propositions de loi retenues, la plus importante de toutes.



[Visualiser l'article](#)



Les élèves de l'école de Saint-Romain et leur enseignant Marius Clergeot. Photo LBP /T. M..

0DhgZYFXsbrR8Lr5nZ'1V2HnD0SVhJdQzG\_mGwLJ3muvDuWqYqxMaJN7XqrfGUDBrAzoWTeso86unxCsueIMVC4ANDRm